



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 22/RAPP/7978
Date du repérage : 07/12/2022
Heure d'arrivée : 09 h 30
Durée du repérage : 03 h 30

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Indre-et-Loire**
Adresse : **8 Rue Jules Verne**
Commune : **37000 TOURS**
Section cadastrale DP, Parcelle(s) n° 555
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom :... **Indivision BILLARD**
Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **BROSSET TOURS CENTRE - M. MULTEAU Julien**
Adresse : **4 rue de Clocheville 37000 TOURS**

Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **BOUE DAVID**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAG&PRO**
Adresse : **4-6 boulevard de Chinon 37510 BALLAN MIRE**
Numéro SIRET : **831937511**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN**
Numéro de police et date de validité : **171.670.386 - 14/11/2023**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 106,50 m² (cent six mètres carrés cinquante)
Surface au sol totale : 106,50 m² (cent six mètres carrés cinquante)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

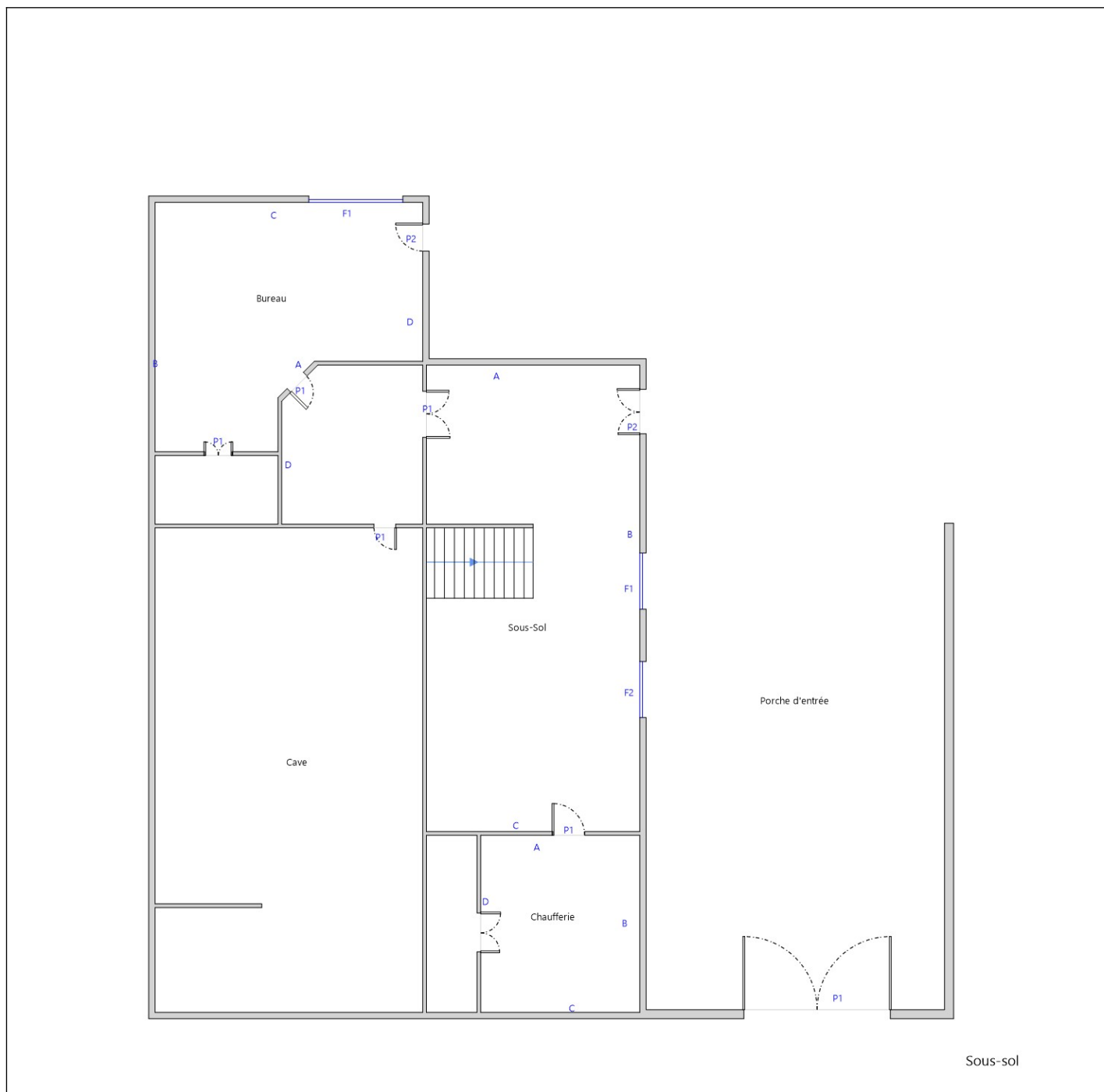
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

BROSSET TOURS CENTRE M. MULTEAU Julien

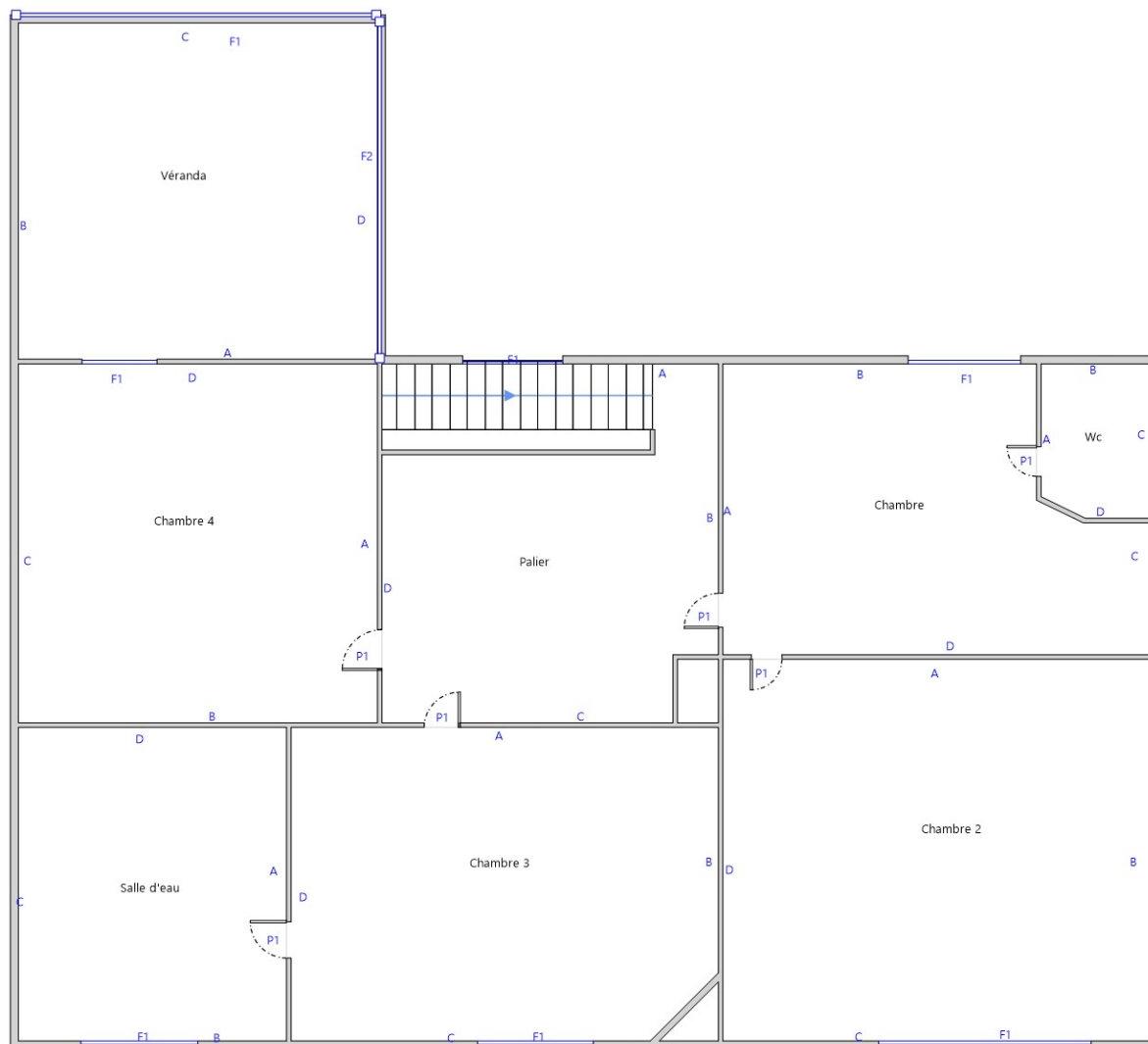
Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	7,9	7,9	
Rez de chaussée - Séjour	19,4	19,4	
Rez de chaussée - Wc	1,2	1,2	
Rez de chaussée - Placard	1,7	1,7	
Rez de chaussée - Cuisine	10,8	10,8	
Rez de chaussée - Dégagement	3,77	3,77	
1er étage - Palier	4,1	4,1	
1er étage - Chambre	7	7	
1er étage - Wc	1,25	1,25	
1er étage - Chambre 2	11,6	11,6	
1er étage - Chambre 3	12	12	
1er étage - Salle d'eau	5,9	5,9	
1er étage - Chambre 4	8,53	8,53	
1er étage - Véranda	11,35	11,35	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :**Surface habitable totale : 106,50 m² (cent six mètres carrés cinquante)****Surface au sol totale : 106,50 m² (cent six mètres carrés cinquante)**Fait à **TOURS**, le **07/12/2022**Par : **BOUE DAVID**

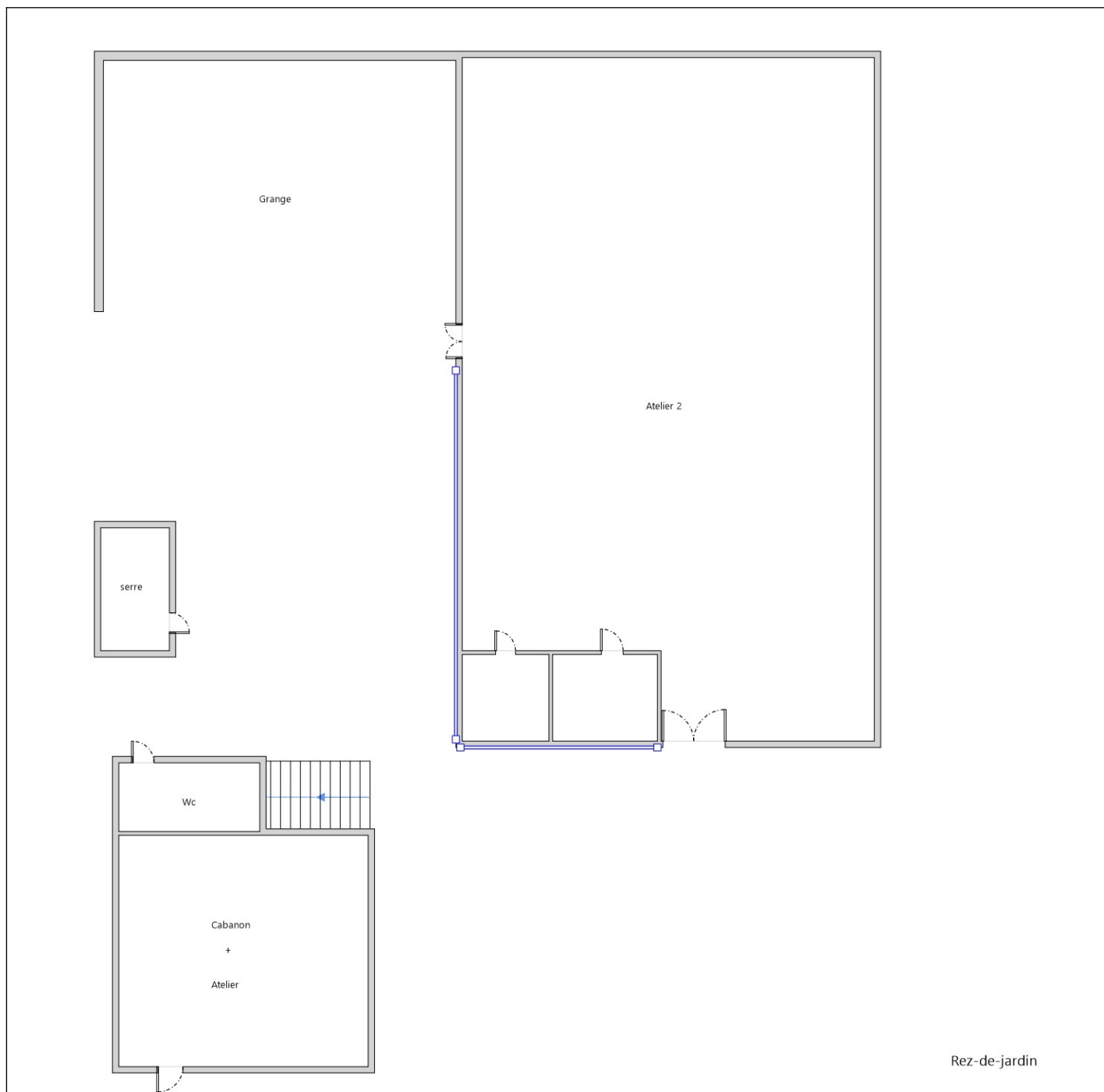
Aucun document n'a été mis en annexe







1er Etage





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOUE David
sous le numéro 17-984

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Amiante sans mention | Prise d'effet : 20/11/2020 | Validité : 19/11/2027 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Amiante avec mention | Prise d'effet : 20/11/2020 | Validité : 19/11/2027 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | DPE individuel | Prise d'effet : 20/07/2022 | Validité : 19/07/2029 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Gaz | Prise d'effet : 30/06/2022 | Validité : 29/06/2029 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | CREP | Prise d'effet : 30/06/2022 | Validité : 29/06/2029 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Termites
Métropole | Prise d'effet : 30/06/2022 | Validité : 29/06/2029 |
| | <i>Zone d'intervention : France métropolitaine</i>
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Electricité | Prise d'effet : 20/07/2022 | Validité : 19/07/2029 |
| | Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |

17-984 - v4 - 26/07/2022



Accréditation
n°4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021